



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.5.2025
C(2025) 3435 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis d'initiative sur une définition harmonisée des entreprises de taille intermédiaire et la création d'une catégorie statistique dédiée pour ces entreprises.

La Commission se félicite de cet avis et remercie l'Assemblée nationale de soutenir une définition européenne des entreprises de taille intermédiaire. Elle se félicite également de l'accent mis sur l'utilisation des données pour soutenir l'élaboration des politiques.

Dans ses orientations politiques pour la période 2024-2029, la présidente von der Leyen s'est engagée à aider plus efficacement les entreprises dont la taille et la capacité de financement ne peuvent être comparées à celles des grandes entreprises. Le marché unique est un atout majeur pour les entreprises de l'UE et peut les aider à se développer et à devenir compétitives au niveau international. Dans ce contexte, la Commission entend faciliter l'activité des entreprises et veiller à ce qu'elles bénéficient des meilleures conditions, y compris lorsqu'elles sont devenues trop grandes pour conserver le statut de PME.

Elle a adopté, le 21 mai, une recommandation pour une définition des petites entreprises à moyenne capitalisation, ce qui permettra d'apporter un appui stratégique ciblé pour faciliter la transition des petites entreprises à mesure qu'elles se développent.

Parallèlement, la Commission a proposé d'apporter des modifications ciblées à la réglementation susceptible d'entraver le développement et l'expansion des petites entreprises en adaptant la législation en la matière afin d'étendre le traitement préférentiel actuellement applicable aux PME à la nouvelle catégorie de petites entreprises à moyenne capitalisation. La Commission espère compter sur le soutien de la France pour les faire adopter rapidement dans le cadre du processus interinstitutionnel. D'autres mesures spécifiques destinées à poursuivre cet effort en faveur des petites entreprises à moyenne capitalisation et à répondre au mieux à leurs besoins sont envisagées.

M^{me} Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F – 75007 PARIS

La Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale sur la possibilité de créer une identité statistique pour les entreprises de taille intermédiaire permettant de collecter et de publier des données afin de mieux évaluer leur impact économique et social.

Dans ce contexte, elle a le plaisir d'informer l'Assemblée nationale qu'Eurostat a récemment commencé à collecter, sur une base volontaire, des données sur les petites entreprises à moyenne capitalisation auprès des États membres. La Commission souhaite profiter de cette occasion pour encourager également l'autorité statistique française, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à participer à cet exercice volontaire de collecte de données, car cela contribuerait à améliorer la disponibilité des données sur les petites entreprises à moyenne capitalisation.

La Commission souhaite assurer à l'Assemblée nationale que le choix d'une définition pour les petites entreprises à moyenne capitalisation se fondera sur des données économiques solides, ainsi que sur les résultats des consultations des parties prenantes. L'étude de la Commission de 2022 intitulée «Study to map, measure and portray the EU mid-cap landscape»¹ (Cartographier, mesurer et décrire le paysage des entreprises à moyenne capitalisation de l'UE) a montré que ces entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie de l'UE, puisqu'elles représentent 6 % de l'emploi total et 7 % du chiffre d'affaires global. Elles sont très présentes dans des écosystèmes industriels essentiels à la compétitivité et à la souveraineté technologique de l'UE, comme l'électronique, l'industrie aérospatiale et la défense, l'énergie, les industries à forte intensité énergétique et la santé.

La présidente von der Leyen a précisé dans ses orientations politiques pour la période 2024-2029 que le Fonds européen pour la compétitivité sera une initiative essentielle pour renforcer la compétitivité de l'UE. Ce fonds représentera une part importante du prochain cadre financier pluriannuel.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphane Séjourné
Vice-président exécutif

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission



¹ B. Dachs, I. Siedschlag, W. Yan, M. Yoveska, F. Boeira, S. Ivory, Study to map, measure and portray the EU mid-cap landscape, Union européenne, 2022, disponible à l'adresse suivante: <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/ad5fdad5-6a33-11ed-b14f-01aa75ed71a1>.